

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 24 juin 2020  
Projet de délibération

31 - 2020

L'an deux mille vingt, et le 24 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,  
Absent : RASSIER Jean-Marie.

**Objet** : Composition des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'élection des délégués aux commissions communales.

Des réponses ministérielles apportent des précisions sur ce point : « Le législateur n'ayant pas expressément imposé une procédure particulière pour la constitution de ces commissions, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée délibérante, par un simple calcul mathématique, aucune liste représentée en son sein à l'issue des élections municipales ne devant être exclue. L'application par un conseil municipal d'un mode de scrutin qui aurait pour effet, sinon pour objet, d'exclure une liste minoritaire des commissions municipales méconnaîtrait le principe de la représentation proportionnelle qui doit garantir, aux termes de la loi, l'expression pluraliste des élus ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués aux commissions communales. Listes proposées pour chaque commission :

Travaux - Service technique	Urbanisme Patrimoine Développement durable	Affaires scolaires Jeunesse et Sports
BLANQUEFORT Jean	BLANQUEFORT Jean	BLANQUEFORT Jean
GINIEIS Alain	DUHAYER-GARBOT Yvette	SANCHEZ Séverine
VIGUIER Thierry	ARMENGOL André	ARMENGOL André
GARCIA Rémy	BOURLEZ Marie-Espérance	BOURLEZ Marie-Espérance
JOURDAN Jean-Pierre	GINIEIS Alain	DUHAYER-GARBOT Yvette
REBUFFAT Dominique	NICOLAS Gérard	JOURDAN Guylaine
	REBUFFAT Dominique	REBUFFAT Dominique
	SAEZ José	SAEZ José
	SEGUIER Virginie	SEGUIER Virginie
	VIGUIER Thierry	VERLET Lyria



Sécurité publique	Vie associative Festivités Cérémonies
BLANQUEFORT Jean	BLANQUEFORT Jean
ARMENGOL Anré	VERLET Lyria
BOURLEZ Marie-Espérance	ARMENGOL André
GARCIA Rémy	BOURLEZ Marie-Espérance
GINIEIS Alain	FOSSAERT Josiane
JOURDAN Jean-Pierre	GARCIA Rémy
MAURY Jean-François	JOURDAN Guylaine
REBUFFAT Dominique	REBUFFAT Dominique
	SAEZ José
	SANCHEZ Séverine
	SCHMITT Nathalie
	SEGUIER Virginie

### LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, procède à l'élection des membres des commissions communales,

- **VALIDE** à l'unanimité la composition des commissions communales telles que proposée plus haut.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**LE MAIRE,**

